

## Amnesty dénonce la condamnation de quatre journalistes burundais

Amnesty International, le 31.01.2020 Burundi. Emprisonnement de journalistes d'Iwacu, jour sombre pour la liberté de la presse

En réaction à la condamnation de quatre journalistes burundais du groupe de presse Iwacu, l'un des derniers médias indépendants du pays, à deux ans et demi d'emprisonnement et à une amende d'un million de francs burundais, Seif Magango, directeur adjoint du programme Afrique de l'Est à Amnesty International, a déclaré :

« La déclaration de culpabilité et la condamnation d'Agnès Ndirubusa, de Christine Kamikazi, d'Egide Harerimana, de Trence Mpozenzi pour des charges controvérsées marquent un jour sombre pour la liberté d'expression et la liberté de presse au Burundi. Il faut que les autorités annulent la déclaration de culpabilité et la condamnation de ces quatre journalistes et que ceux-ci soient libérés immédiatement et sans condition. Ces personnes n'auraient jamais dû être arrêtées ni inculpées car elles n'ont fait que leur travail. Les autorités burundaises doivent veiller à ce que chaque journaliste puisse travailler librement dans le pays, sans craindre d'être arrêté, harcelé ou intimidé, en particulier à l'approche des élections prochaines. »

Complètement informés Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana, Trence Mpozenzi et leur chauffeur, Adolphe Masabarakiza, ont été arrêtés arbitrairement dans la province de Bubanza le 22 octobre 2019. Ils allaient enquêter sur des affrontements qui opposent les forces de sécurité à un groupe armé plus tôt dans la matinée. Bien qu'ils aient informé les autorités provinciales de leur déplacement dans ce secteur, ils ont été arrêtés à leur arrivée. Le 31 octobre, la chambre du conseil du tribunal de Bubanza a inculpé les personnes susmentionnées de « complicité d'atteinte à la sûreté de l'état » et les a fait incarcérer à la ville. Le 20 novembre, la cour d'appel de Ntahangwa a remis Adolphe Masabarakiza en liberté provisoire mais a maintenu les quatre journalistes en détention. Cet homme a été relaxé de toutes les charges.